

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
30 AVRIL 2018 À 19 H**

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÉOLUTION ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE :

**AFIN DE MODIFIER LA RÉOLUTION CA10 220437 AUTORISANT LE BÂTIMENT SIS AU
1720, RUE DU CANAL
(SECTEUR POINTE-SAINT-CHARLES)**

PRENEZ AVIS que, à la suite de l'adoption du premier projet de résolution indiqué ci-dessus lors de sa séance ordinaire du 9 avril 2018, le conseil de l'arrondissement tiendra une assemblée publique de consultation le **30 avril 2018 à 19 h** à la mairie d'arrondissement du Sud-Ouest située au 815, rue Bel-Air, à la salle du conseil (2^{ième} étage).

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution vise la modification de la résolution CA10 220437, adoptée en 2010, autorisant un projet de bureaux. L'objet de la résolution est de permettre la construction du bâtiment sur plusieurs lots à la suite de l'adoption, en 2014, du Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014) dont l'article 15 rend dérogatoire la délivrance d'un permis de construction pour un bâtiment situé sur plusieurs lots.

Ce projet ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Ce premier projet de résolution est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 12 avril 2018

La secrétaire d'arrondissement
Caroline Thibault, avocate